



MAIRIE DE  
05380  
**CHÂTEAUROUX-LES-ALPES**

BP 7  
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)  
E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal  
Du Vendredi 28 février 2020 à 19h en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

**Ouverture du conseil :**

**Membres présents :** Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Claude FABRE, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Stéphanie ROUX, Thomas BETH, Isabelle PALMARINI, Henriette COLLET, Claude BLANCHET, Laurence DESLANDES

**Membres excusés :** Sophie GOURCEAUX pouvoir à Thomas BETH, Julien BRENIERE pouvoir à Claude FABRE, Sonia MARMUGI pouvoir à Stéphanie ROUX

**Membres absents :** Eric LIONS

**Secrétaire de séance :** Claude FABRE

**A 19h25**

**Membres présents :** Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Claude FABRE, Véronique GENSUL, Stéphanie ROUX, Thomas BETH, Isabelle PALMARINI, Henriette COLLET, Claude BLANCHET, Laurence DESLANDES, Eric LIONS (arrivée 19h25), Sonia MARMUGI (arrivée à 19h56)

**Membres excusés :** Sophie GOURCEAUX pouvoir à Thomas BETH, Julien BRENIERE pouvoir à Claude FABRE, Noredine FRIH (départ à 19h56) pouvoir à Véronique GENSUL

**Secrétaire de séance :** Claude FABRE

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- CA 2019 budget principal
- 2- CA 2019 budget annexe camping
- 3- Affectation du résultat budget principal
- 4- Affectation du résultat budget annexe camping
- 5- Contrat prévoyance CDG05
- 6- Convention DPO avec le CDG05
- 7- Approbation du rapport de la CLECT
- 8- Vente de coupe en bois façonné
- 9- Réforme statutaire 2020 SYMEnergie 05
- 10- Déclassement du domaine public
- 11- Déclassement du domaine public
- 12- Avenant convention service mutualisé ADS
- 13- Convention pour la réalisation du projet de microcentrale hydroélectrique
- 14- Avenant à la convention tripartite de développement de projets hydroélectriques
- 15- Plan de financement étude falaise St Etienne
- 16- Convention tripartite logement des travailleurs saisonniers
- 17- Convention rupture conventionnelle
- 18- Questions diverses

Vote du compte-rendu du conseil municipal du 02/12/2019 voté avec 5 voix pour et 9 abstentions.

Un élu souhaite que la délibération 7 qui concerne l'approbation du rapport de la CLECT soit déplacée en numéro 1 car elle concerne le montant des attributions de compensation versé à la CCSP en 2019 et veut donc que ce soit délibéré avant le vote du compte administratif 2019.

Un élu explique que la CCSP a envoyé ce projet de délibération après le dernier conseil municipal de 2019 c'est pour cela que ça n'a pas été voté avant.  
La délibération est déplacée dans l'ordre du jour.

L'élu souhaite également que les délibérations concernant les affectations du résultat des budgets soient déplacées au prochain conseil municipal mais c'est refusé car elles sont liées au compte administratif.

Une élue demande également que la délibération n°17 soit votée à huit clos, les questions diverses seront donc abordées avant le huit clos.

### **1- Approbation du rapport de la CLECT**

Délibération concernant le montant des attributions de compensation reversée à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour l'année 2019.

Un élu souhaite que M. Le Maire explique le montant versé en 2019.

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjoint aux finances sur ce sujet.

Il explique que suite à la loi Notre et aux différents transferts de compétences (tourisme, sdis etc...) la Clect avait calculé ces attributions de compensations. Il présente les montants reversés pour le tourisme, le SDIS, le service mutualisé urbanisme)

Un élu fait remarquer qu'il n'y a que deux communes qui reversent des montants à la CCSP.

En effet, car ces communes n'ont pas zone artisanale ce qui fait beaucoup de recettes en moins.

Un élu précise que tout était une question de négociation. Le Maire répond qu'il a négocié et pu faire baisser le montant au niveau du tourisme.

Délibération votée avec 7 voix pour et 7 abstentions soit 14 voix.

### **2- CA 2019 budget principal**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2ème adjoint, en charge des finances afin de présenter le compte administratif 2019 du budget principal.

*Arrivée de Eric Lions à 19h25.*

M.Long présente les restes à réaliser 2019 sur l'investissement, les détails des dépenses en fonctionnement. Un élu fait le point sur les dépenses au Sivu des Loulous.

Ensuite M. Long présente les recettes en fonctionnement.

Un élu aimerait connaître le coût réel des travaux pour les WC publics ; il aurait souhaité que le temps passé par les agents des services techniques soit valorisé.

*Arrivée Sonia Marmugi et départ Norédine Frih à 19h56.*

Sortie de M. Le Maire pour le vote du compte administratif.

Celui-ci est adopté avec 13 votes pour et 1 abstention.

### **3- CA 2019 budget annexe camping**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2ème adjoint, en charge des finances afin de présenter le compte administratif 2019 du budget annexe camping.

Sortie de M. Le Maire pour le vote du compte administratif.

Celui-ci est adopté à l'unanimité soit 14 voix.

### **4- Affectation du résultat budget principal**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2ème adjoint en charge des finances qui expose qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget principal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **5- Affectation du résultat budget annexe camping**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Xavier LONG 2ème adjoint en charge des finances qui expose qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget camping.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **6- Contrat prévoyance CDG05**

Délibération concernant l'adhésion au contrat groupe du centre de gestion pour le risque prévoyance (complément de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

Le montant minimum de participation de l'employeur est discuté entre les élus et il est donc modifié en séance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **7- Convention DPO avec le CDG05**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application

du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il est donc décider de conventionner avec le centre de gestion des Hautes-Alpes afin qu'un agent intervienne 4 journées sur la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **8- Vente de coupe en bois façonné**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus du martelage de la parcelle 49 de la forêt communale sise dans le canton de Soleil Bœuf. Le maire présente les recettes et charges prévisionnels et le montant restant de recettes pour la commune. L'ONF sera en charge de l'exploitation de cette parcelle.

Le Maire précise que le bois restera sur place en bordure de piste.

Un élu explique qu'il est favorable à l'exploitation des forêts mais aimerait que les montants présentés figurent sur la délibération.

Cette délibération est adoptée avec 14 voix pour et 1 abstention.

### **9- Réforme statutaire 2020 SYMEnergie 05**

Délibération concernant la modification statutaire du SymÉnergie05.

Le nombre de représentant ne bouge pas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **10-Déclassement du domaine public**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande d'un habitant sur la régularisation de l'échange de terrain du rabioux qui date de 1991 et qui n'a jamais abouti.

A cette époque cet habitant a échangé une partie du verger contre le parking de la vague du Rabioux.

Il s'agit donc de régulariser car la commune n'avait jamais délibéré à ce sujet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **11-Déclassement du domaine public**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 51 DU 02/12/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02/12/2019 au sujet du déclassement du domaine public d'une partie du terrain communal devant la propriété d'un habitant.

Suite à la délibération précédente et régularisant la situation au lieu-dit St James. Il est proposé d'échanger ce domaine public contre la parcelle C324 au lieu-dit St James.

De plus, la commune loue un terrain pour le camping municipal à cet habitant donc il souhaite qu'avec cet échange ce loyer soit arrêté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **12-Avenant convention service mutualisé ADS**

L'avenant 1 modifie l'article 2 de la convention pour le service mutualisé urbanisme. Afin de libérer du temps agent pour pallier l'augmentation prochaine des visites de conformités/constat, il a été décidé, lors du bureau des maires du 10 septembre 2019, de rendre l'instruction des CUa aux communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **13-Convention pour la réalisation du projet de microcentrale hydroélectrique**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20 du conseil municipal du 08/06/2018 qui approuvait le montage juridique qui consiste à créer une société de projet entre la Commune de Châteauroux-les-Alpes, l'Union d'ASA et un partenaire privé, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique (GIE), afin de co-construire le projet et de partager les bénéfices attendus du projet.

Un élu présente la convention relative à ce projet entre l'Union d'ASA et la commune.

Cette convention a pour objet :

- ✓ de préciser ce que la commune de Châteauroux les Alpes met à disposition dans le cadre de ce projet,
- ✓ de préciser les autorisations de passage obtenues
- ✓ de définir les engagements de chaque partie afin de permettre à terme l'aboutissement d'un projet de réalisation d'une centrale hydroélectrique sur la commune de Châteauroux-les-Alpes,

Il explique que l'Union d'ASA doit déposer le dossier de demande de subvention à la CRE mi-mars et que les autorisations de passage doivent être obtenues.

Une élue demande pourquoi on ne mention pas le projet d'aspersion dans cette convention.

Un élu précise que l'aspersion est un dossier géré par l'union d'ASA.

Un élu regrette qu'au niveau des pourcentages de part sur le projet la commune ait peu de part. Il remarque également qu'en réunion de travail il n'avait pas été précisé les pourcentages de voix sur la gouvernance du projet et souhaite des explications sur ce sujet.

Un élu explique pourquoi l'Union d'ASA avait besoin de récupérer plus de dividendes sur le projet. Il précise également tout ce que l'Union d'ASA met dans le projet. L'Union d'ASA prend beaucoup de risques sur ce projet c'est pourquoi ces montants-là sont présentés.

Cette délibération est adoptée avec 10 voix pour et 5 abstentions.

#### **14-Avenant à la convention tripartite de développement de projets hydroélectriques**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20 du conseil municipal du 08/06/2018 qui approuvait le montage juridique qui consiste à créer une société de projet entre la Commune de Châteauroux-les-Alpes, l'Union d'ASA et un partenaire privé, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique (GIE), afin de co-construire le projet et de partager les bénéfices attendus du projet.

Dans ce contexte, la SCP, la commune et l'Union d'ASA ont signé le 3 septembre 2018 la convention relative au développement de projets hydroélectriques sur la Commune de Châteauroux-les-Alpes en vue de bénéficier des meilleures conditions de production d'énergies vertes, par le biais des appels d'offre de la CRE.

Le présent avenant a été établi afin de définir les responsabilités de chaque partie pendant la période précédant le dépôt du dossier de réponse à l'appel d'offre de la CRE qui est assuré par l'Union d'ASA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

#### **15-Plan de financement étude falaise St Etienne**

Suite au diagnostic géotechnique vis-à-vis des chutes des blocs et des écroulements en masse mené par le cabinet ARIAS Montagne en 2016 pour le compte de RTE, le Préfet des Hautes-Alpes avait mandaté en 2017 le service de l'ONF-RTM05 pour mener une expertise complémentaire. Il s'agit donc de faire une demande de subvention pour cette étude via le « fonds Barnier »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

#### **16-Convention tripartite logement des travailleurs saisonnier**

Convention pour le logement des travailleurs saisonniers qui doit être signée par toute commune ayant reçue la dénomination commune touristique.

Cette délibération est adoptée avec 9 voix pour, 3 abstentions et 3 contre.

#### **18- Questions diverses**

- ✓ Route de Clos Jaunier, environ 200 m<sup>3</sup> de bois cassé, le maire va voir s'il peut en faire du bois Energie. L'ONF consulte une entreprise.
- ✓ Suite à la réunion GEMAPI, le maire explique que des sondages ont été faits vers le pont du Rabioux et qu'au mois de septembre il y aura 3000m<sup>3</sup> de matériaux à enlever. Dossier en cours à la CCSP.
- ✓ Au niveau des nouveaux garages techniques un habitant demande si la commune peut vendre environ 900 m<sup>2</sup> de parcelle attenante à la sienne. La prochaine commission voirie se rendra sur place.
- ✓ Le Maire explique qu'il y a des demandes de concessions perpétuelles dans les cimetières. La prochaine équipe municipale en discutera.
- ✓ Le Maire a rencontré le chef de secteur du PNE, il a un projet d'installer une cabane d'urgence au Couleau pour l'été. Il faudra discuter de l'éventualité de construire une cabane dans ce secteur comme dans le vallon de la Ribière.
- ✓ L'ONF va déposer les clôtures faites autour des parcelles 47 et 49 car les plantations sont assez grandes. C'est un coût pour la commune.
- ✓ L'ONF recherche toujours un agent pour Châteauroux, suite au dernier recrutement l'agent a été affecté dans une autre commune mais le poste reste ouvert.
- ✓ Suite au courrier des habitants vers la nationale qui se plaignaient du bruit, la mairie a reçu la copie du courrier en réponse du secrétaire d'état chargé des transports qui va étudier le problème.

- ✓ Des habitants souhaiteraient louer une parcelle communale à St Alban. La prochaine commission se rendra sur place.

**17-Convention rupture conventionnelle (délibération en huit-clos)**

Délibération ajournée car au vu des impacts budgétaires que cela implique les élus préfèrent que la prochaine équipe municipale délibère à ce sujet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h.

La séance levée le Maire invite les élus à partager le verre de la fin de la mandature !

**Le Maire,  
J.M. BARRAL**

